



# Accréditation d'Installation

Attribuée à

**BRUNO DELAS**  
Société SOLARIZE

N° Accréditation : 20140305BDSO

La société Systovi certifie que la personne susmentionnée a suivi la formation dispensée par nos instructeurs techniques, et qu'elle a reçu l'enseignement nécessaire à l'installation de nos systèmes : photovoltaïque, aérovoltaique, aérothermique, chauffage solaire.

**Durée, lieu et date de la formation :**

7 heures, à l'usine Systovi à Saint-Herblain, le 05/03/2014

**CHARTRE INSTALLATEUR AGRÉE**

A l'issue de la formation, l'installateur accrédité Systovi s'engage formellement à :

- Respecter les instructions techniques de pose des systèmes Systovi, telles que formalisées dans les notices des produits.
- Valider à la fin de chaque chantier R-VOLT ou R-SUN le formulaire de garantie, le faire signer par son client, puis le renvoyer à Systovi.
- Se soumettre ponctuellement à un audit de chantier. A l'issue de celui-ci, si des malfunctions sont constatées, l'installateur dispose de 15 jours pour se mettre en conformité avec les règles de l'art. Si, à l'issue de l'audit suivant, de nouvelles malfunctions étaient constatées, l'installateur perdrait immédiatement et de plein effet son accréditation d'installation Systovi.

**Bruno DELAS**  
Société SOLARIZE

**Laurent MIMAUD**  
Formateur Systovi